



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Dieteticiens

Question écrite n° 36328

Texte de la question

Par question écrite no 24950 publiée au Journal officiel du 18 mai 1987, M Jean Proveux avait interrogé Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, sur la protection du titre de diététicien. Dans sa réponse publiée au Journal officiel du 24 août 1987, Mme le ministre avait indiqué que « les textes d'application de la loi no 86-79 du 17 janvier 1986 étaient actuellement en cours de signature ». Or ces textes ne sont toujours pas publiés au début 1988. Il l'interroge donc de nouveau sur la parution de ces décrets attendus par 3 000 professionnels. Dans quels délais ces décrets seront-ils enfin promulgués ?

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, informe l'honorable parlementaire que les textes d'application de la loi no 86-76 du 17 janvier 1986 portant diverses dispositions d'ordre social qui inscrit la profession de diététicien au livre IV - titre V bis du code de la santé publique ont été soumis aux organisations professionnelles et sont actuellement en cours de signature. Ils fixeront la liste des titres ou diplômes sanctionnant une formation technique de diététique qui devrait comprendre en particulier le brevet de technicien supérieur diététique et le diplôme universitaire de technologie en biologie appliquée - option diététique. Ils détermineront également les dispositions prévues à titre transitoire en faveur de personnes non munies de diplômes officiels mais remplissant certaines conditions de formation ou d'expérience professionnelle qui leur permettront de faire usage du titre de diététicien.

Données clés

Auteur : [M. Proveux Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36328

Rubrique : Professions paramédicales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 546

Réponse publiée le : 2 mai 1988, page 1911